

DU GYNÉCOLOGIE PRÉVENTIVE ET CONTRACEPTIVE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	105,5 heures
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

Compétences développées

A l'issue de la formation le candidat aura acquis les capacités cognitives, gestuelles et psycho-éducatives nécessaires pour :

- Assurer une consultation de contraception et accompagner une femme dans les périodes pré, per et post-I.V.G. ;
- Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les principales pathologies gynécologiques ;
- Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les infections sexuellement transmissibles, les troubles de la sexualité et les violences faites aux femmes

Publics visés :

- Sages-femmes
- Médecins généralistes
- Internes en médecine générale

Conditions d'admission

Nombre d'inscrits souhaités : maximum 40 stagiaires

Candidatures :

Période de candidatures : du 1er mars au 30 juin 2024

Fin d'étude des candidatures : le 5 juillet 2024

Vous devez déposer un dossier via l'application de candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

> **Accédez à la plateforme E-Candidature**

Formation(s) requise(s)

- Titulaires d'un diplôme français de sage-femme ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent
- Titulaires d'un diplôme français de docteur en médecine générale ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent
- Internes en médecine générale

Inscription

Une fois votre dossier déposé sur e-candidat, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées, avant le début de la formation.

Montant des frais de formation pour l'année 2024-2025 :

- Financée par un tiers : 1 000 €
- Non financée : 750 €
- Tarif particulier (interne en médecine générale) : 375 € (justificatif obligatoire)

Montant des Droits d'Inscription Universitaire (DNI) :

243 € pour l'année universitaire (fixés annuellement par arrêté ministériel)

Contenu de la formation

Période de la formation : de novembre de l'année N à juin de l'année N+1

Volume horaire : 105,5 heures dont :

- 80 heures d'enseignement théorique
- 17,5 heures d'enseignement dirigés

Les cours théoriques ont lieu en visio-conférence et les cours pratiques au Centre Hospitalier de Poissy / Saint-Germain-en-Laye,.

3 modules d'une semaine chacun, répartis de novembre à avril

- » Module 1 : Contraceptions et suivis
- » Module 2 : Prévention et dépistage en gynécologie
- » Module 3 : Contraceptions et pathologies

Contrôle de connaissances

1 seule période d'examen : juin

Matin : Epreuve écrite de deux heures + rendu du livret de stage

Après-midi : Soutenance orale de cas cliniques en gynécologie préventive et contraceptive

Modalités d'obtention du diplôme :

- Epreuve écrite de deux heures avec Q.C.M. et cas cliniques
- Présentation orale d'un cas clinique en gynécologie préventive et contraceptive analysé au regard de données

scientifiques validées (revue de la littérature)

- Validation du carnet de stage (relevé d'actes et réalisation des 10 vacations)

Stages

10 vacations en consultation gynécologique et planning familial (**40 heures**) à répartir le long de l'année universitaire.

Perspectives professionnelles

Depuis la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009, les sages-femmes ont acquis de nouvelles compétences concernant le suivi gynécologique de prévention et les consultations de contraception. A ce titre, elles peuvent réaliser notamment l'examen clinique gynécologique, le frottis cervico-vaginal, la prescription des examens complémentaires nécessaires à ce suivi, la prescription de la contraception, et ce, pendant toute la vie génitale des patientes.

L'élargissement des compétences de la sage-femme au suivi gynécologique de prévention et la prescription de la contraception pendant toute la vie génitale des femmes répond à deux impératifs : une logique de santé publique et une réponse à un accès aux soins de plus en plus difficile pour les femmes devant une démographie de médecins en baisse.

En ce qui concerne la politique de santé publique, cette extension des compétences permet ainsi de développer la prévention et le dépistage des I.S.T. et des cancers de la femme (sein, col utérin...) et d'élargir l'accès à la contraception devant un nombre important d'I.V.G. en France.

Mais cette loi permet également un meilleur accès aux soins pour les femmes face à une diminution du nombre des gynécologues médicaux.

Une enquête réalisée en 2010 par le conseil national de l'ordre des sages-femmes, auxquelles 1731 sages-femmes de France ont participé, avait pour objectif de recenser leurs besoins et attentes pour exercer ces nouvelles compétences.

Cette enquête révèle que 80,6 % des sondées demandent une formation sur les moyens de contraception et 77,1 % sur le suivi gynécologique de prévention. Parmi ces demandes de formation continue, 60 % des sages-femmes demandent une formation clinique en gynécologie (conduite de consultation, examen gynécologique, examen des seins), 44,62 % demandent une formation en sexologie, 38,4 % en conseil conjugal, 26,8 % en psychologie et 23,9 % en pédagogie. La demande de formation des sages-femmes est homogène pour les deux domaines de compétences, contraception et suivi gynécologique de prévention. Elle couvre toutes les exigences médicales requises pour cet exercice, tandis que la formation relative aux composantes psychosociales et pédagogiques est moins demandée.

Parmi les prestataires de formation possible, les sondées privilégient les écoles de sages-femmes et l'université (81,9 %).

En conclusion de cette enquête, le conseil de l'ordre des sages-femmes encourage fortement les écoles de sages-femmes et les universités à créer des formations continues dans le domaine de la contraception et du suivi gynécologique de prévention.

Les médecins généralistes doivent également répondre à une demande croissante de consultation pour le suivi gynécologique ou une demande de contraception et se former à cet exercice pour ceux qui ne le pratiquaient pas jusque là. Ainsi, cette formation répond à une demande de nombreux médecins généralistes, en exercice

ou en cours de formation, pour pouvoir répondre aux demandes croissantes des patientes, pour remettre à jour et approfondir les connaissances médicales en Gynécologie.

Adresses et coordonnées

Professeur Arnaud FAUCONNIER
Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy
Saint-Germain-en-Laye
10 rue du Champ Gaillard
BP 3082
78303 Poissy CEDEX

Contacts formation continue

Pour toutes questions concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, contactez :

Madame Anne MAC LEOD : anne.mac-leod@uvsq.fr